

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 3 octobre 2022 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2022-09-19

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-neuvième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-deux à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Johanne Joannette, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2022-09-357

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 septembre 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-09-358

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 SEPTEMBRE 2022 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 septembre 2022 et du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 septembre 2022, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 septembre 2022 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 septembre 2022, tels que rédigés par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **CORRESPONDANCE.**

Rs.2022-09-359

### **DEMANDE D'APPUI DE RESSOURCES-FEMMES DE LA RÉGION D'ACTON.**

Attendu que Ressources-Femmes de la région d'Acton entend déposer une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4, pour des projets locaux de vitalisation auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que Ressources-Femmes sollicite la Ville d'Acton Vale afin que cette dernière démontre son accord avec le dépôt de leur demande d'aide financière;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie Ressources-Femmes pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2022-09-360

### **RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.8 – REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉCANTATION À L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.8, relatif au remplacement des équipements de décantation à l'usine de filtration d'eau potable;

Attendu que ce décompte inclut la libération de la retenue contractuelle de 5 % dont est soustrait une retenue permanente de 13 763.93 \$ pour défrayer des honoraires supplémentaires de surveillance;

Attendu la recommandation de monsieur Sébastien Labonté, ingénieur de la firme Pluritec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 56 926.40 \$ taxes incluses, à Groupe LML Ltée. à titre de paiement du décompte progressif no.8;

De financer cette dépense à même la contribution payée comptant par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.8 – Remplacement des équipements de décantation à l'usine de filtration d'eau potable.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport du département suivant :

A) Incendie.

**Le conseil prend acte.**

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

### **DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2023.**

Monsieur Marc Lépine, évaluateur de la MRC d'Acton, a déposé, le 15 septembre 2022, le rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2023 qui s'établit comme suit :

Rôle d'évaluation foncière 1 071 292 200 \$.

**Le conseil prend acte.**

Rs.2022-09-361

### **RÉSOLUTION D'APPUI CONCERNANT L'EXEMPTION DE TAXES POUR LA MAISON DES JEUNES D'ACTON VALE.**

Attendu que la Maison des jeunes d'Acton Vale a obtenu, le 13 février 2013, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 1400, rue Landry à Acton Vale;

Attendu que la Maison des jeunes d'Acton Vale a complété le formulaire relatif à la révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières, en juillet 2022;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale donne une opinion favorable à la Commission municipale du Québec, pour le maintien de la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières, demandé par la Maison des jeunes d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-09-362

**RÉSOLUTION CONFIRMANT LE RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS DE CAIN LAMARRE.**

Banque d'heures et service de consultation;

Il est proposé par le conseiller Yves Arcouette appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT- RÈGLEMENT 014-2022 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 014-2022 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie un projet de règlement intitulé : « Règlement 014-2022 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux », qui sera adopté à une séance subséquente.

**... Dépôt du cahier d'enregistrement** – Règlement 011-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale – Règlement distinct numéro 1 relatif aux établissements de transbordement rail-route.

**Le conseil prend acte.**

**... Dépôt du cahier d'enregistrement** – Règlement 012-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale – Règlement distinct numéro 2 relatif aux établissements de transbordement rail-route.

**Le conseil prend acte.**

Rs.2022-09-363

**RETRAIT DES RÈGLEMENTS 010-2022, 011-2022 ET 012-2022, RELATIFS AUX ÉTABLISSEMENTS DE TRANSBORDEMENT RAIL-ROUTE.**

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 6 juin 2022, afin de modifier le règlement de zonage numéro 069-2003;

Attendu que lors de cette même séance la Ville a adopté le premier projet de règlement 007-2022;

Attendu qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 22 juin 2022;

Attendu que des demandes d'approbation référendaire valides ont été reçues dans le délai prévu à l'égard de certaines dispositions;

Attendu que la Ville a, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, adopté le règlement résiduel numéro 010-2022, le règlement distinct numéro 1, 011-2022 et le règlement distinct numéro 2, 012-2022;

Attendu que la Ville n'a pas transmis le règlement résiduel 010-2022 à la MRC;

Attendu que la Ville attendait que les dispositions ayant fait l'objet d'une demande valide soient approuvées par les personnes habiles à voter;

Attendu que la Ville a tenu, le 7 septembre 2022, un registre pour chacun des règlements distincts, à savoir le règlement distinct numéro 1, 011-2022 et le règlement distinct numéro 2, 012-2022;

Attendu que le nombre de signatures requises pour chacun des règlements distincts a été atteint de manière significative;

Attendu que la Ville ne souhaite pas tenir de scrutin référendaire;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

De mettre fin au processus entrepris en juin 2022, visant à modifier le règlement de zonage numéro 069-2003;

De retirer le règlement résiduel 010-2022, le règlement distinct numéro 1, 011-2022 et le règlement distinct numéro 2, 012-2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 015-2022 AFIN D'ENCADRER LES ENSEIGNES PRÉ-MENU ET LES ENSEIGNES DE MENU DES COMMERCES OFFRANT UN SERVICE À L'AUTO.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 015-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie le projet de règlement intitulé : « Règlement 015-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2022-09-364

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NO. 015-2022 AFIN D'ENCADRER LES ENSEIGNES PRÉ-MENU ET LES ENSEIGNES DE MENU DES COMMERCES OFFRANT UN SERVICE À L'AUTO ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 015-2022 ayant pour titre « Règlement no. 015-2022 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin d'encadrer les enseignes pré-menu et les enseignes de menu des commerces offrant un service à l'auto »;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 3 octobre 2022 à 20:00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 016-2022 AFIN DE REVOIR À LA HAUSSE LA SUPERFICIE MAXIMALE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES DÉTACHÉS POUR LES TERRAINS DE PLUS DE 5 000 MÈTRES CARRÉS.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 016-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon le projet de règlement intitulé : « Règlement 016-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2022-09-365

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 016-2022 AFIN DE REVOIR À LA HAUSSE LA SUPERFICIE MAXIMALE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES DÉTACHÉS POUR LES TERRAINS DE PLUS DE 5 000 MÈTRES CARRÉS ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 015-2022 ayant pour titre « Règlement no. 016-2022 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin de revoir à la hausse la superficie maximale des bâtiments accessoires détachés pour les terrains de plus de 5000 mètres carrés »;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 3 octobre 2022 à 20;00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-09-366

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE ACCIDENT ET VIE DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'autoriser le renouvellement et le paiement, à même le poste budgétaire 02-220-00-420, de l'assurance accident et vie (Contrat no. 1LN70) des pompiers à temps partiel de la Ville d'Acton Vale avec la SSQ, Société d'assurance Inc. pour une prime annuelle de 2 125 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-09-367

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE ENTENTE DE SERVICE - COORDONNATEUR CLUB DE GYMNASTIQUE.**

Attendu que le département des Services culturels et sportifs a besoin de combler la fonction de Coordonnateur Club de Gymnastique, poste contractuel à temps partiel;

Attendu que le Directeur du service et la coordonnatrice, ressources humaines et communications recommandent de procéder au renouvellement du contrat de la coordonnatrice déjà en fonction;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser la signature de l'entente de service avec madame Geneviève Rouleau, à titre de coordonnatrice du club de gymnastique, poste contractuel à temps partiel, du 2 octobre 2022 au 31 décembre 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-09-368

**DEUX APPELS D'OFFRES DE L'UMQ DE SERVICES PROFESSIONNELS AFIN D'OBTENIR LES SERVICES FINANCIERS ET LES SERVICES DE PRÉVENTION ET DE GESTION POUR LES MUTUELLES DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L'UMQ.**

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (MUT00119 et MUT00780) (ci-après les Mutuelles) en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

Attendu que le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi annuellement par l'UMQ en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 août de l'année du dépôt;

Attendu que l'adhésion à une Mutuelle permet à la Ville d'Acton Vale d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

Attendu que la Ville d'Acton Vale participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une proposition de l'UMQ pour retenir des services professionnels, via un premier appel d'offres de services financiers et dans un deuxième appel d'offres des services de prévention et de gestion;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

Attendu que conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

Attendu que l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2023;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale confirme son adhésion à titre de membre à l'une ou l'autre des Mutuelles déterminé par l'UMQ;



Que la Ville d'Acton Vale s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;

Que la Ville d'Acton Vale confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels de services financiers et de services de prévention et de gestion et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;

Que deux contrats d'une durée de trois (3) ans avec deux options de renouvellement annuelle pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les adjudicataires à qui les contrats seront adjugés;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.**

Conformément à l'article 5 du règlement 158-2007, la coordonnatrice des Ressources humaines et communications dépose le nom dont l'embauche a été autorisée par la directrice générale pour des postes temporaires temps partiel - surfaceuse, nous avons procédé à un affichage externe. Nous avons trois postes à combler et n'avons reçu qu'un seul curriculum vitae. En conséquence, M. Bombardier et M. Émile Jetté ont accepté de reprendre le poste pour la saison 2022-2023. Ils seront rémunérés selon le salaire prévu à la convention collective.

<b>Nom</b>	<b>T.Temps partiel Surfaceuse</b>	<b>Nb d'heure</b>	<b>Durée</b>
William Bombardier	<b>Selon c.c. en vigueur</b>	Selon les besoins du département	Pour la saison 2022-2023
Émile Jetté	<b>Selon c.c. en vigueur</b>	Selon les besoins du département	Pour la saison 2022-2023

**Le conseil prend acte.**

Rs.2022-09-369

#### **RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE À TEMPS PARTIEL – SURFACEUSE.**

Attendu la parution d'une offre d'emploi affichée sur les babillards à l'interne, dans le journal La Pensée de Bagot, sur le site internet de la Ville et

Facebook, pour combler les postes d'employés temporaires à temps partiel - Surfaceuse;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur du service concerné;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de la personne suivante, selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective. Le salaire sera celui d'une classe 3 à la convention :

Nom	T.Temps partiel Surfaceuse	Nb d'heure	Durée
Duke Fugère-Thouin	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour la saison 2022-2023

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-09-370

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862 – AJOUT D'UN NOUVEAU STATUT – SALARIÉ PERMANENT SAISONNIER – HORTICULTURE (CLASSE 3).**

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862, ayant pour objet « Ajout d'un nouveau statut – Salarié permanent saisonnier – Horticulture (classe 3). »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-09-371

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION D'UN TRONÇON DE LA RUE DE LA MINE, AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX.**

Attendu que la Ville a invité trois (3) fournisseurs à soumissionner pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la réfection d'un tronçon de la rue de la Mine, ainsi que la surveillance des travaux;

Attendu que la Ville a reçu trois (3) offres de services;

Attendu qu'il y a lieu de valider auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques si la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour les travaux est nécessaire ;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De retenir les services professionnels de Pluritec, pour la réalisation des plans et devis pour la réfection d'un tronçon de la rue de la Mine, ainsi que la surveillance des travaux, selon leur offre de services datée du 9 septembre 2022;

D'autoriser, à cet égard, une dépense d'un montant de 70 655 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, payable à « *Pluritec.* »

De financer cette dépense à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 007-2020;

Que la Ville d'Acton Vale autorise « *Pluritec.* » à faire une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques pour le projet, le cas échéant;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services et tout autre document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-09-372

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR D'ACTON VALE – ÉDITION 2022-2023.**

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation du hockey mineur à Acton Vale pour la saison 2022-2023;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-09-373

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE TOURNOI M11-M13 D'ACTON VALE.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec Tournoi M11-M13 d'Acton Vale pour l'organisation d'un tournoi de hockey du 28 novembre au 11 décembre 2022;

D'autoriser une dépense d'un montant de 350 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-30-970 au Tournoi NAP d'Acton Vale, 32<sup>e</sup> édition;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Tournoi M11-M13 d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-09-374

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN – PARC DONALD-MARTIN.**

Attendu que la Ville a procédé, le 14 septembre 2022 à 11 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture de mobilier urbain pour le parc Donald-Martin;

Attendu que deux (2) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu une (1) soumission;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit: **Équiparc**. pour la fourniture de mobilier urbain pour le parc Donald-Martin.

D'autoriser une dépense d'un montant de 68 365 \$, incluant les frais de livraison, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour la fourniture de mobilier urbain pour le parc Donald-Martin;

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 744 \$, incluant les frais de transport, plus taxes, pour l'option incluse à l'appel d'offres, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour la fourniture de mobilier urbain pour le parc Donald-Martin – Option 1;

De financer cette dépense à même les surplus libres.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION D'EAU POTABLE**

Dépôt du « Rapport annuel sur la « Gestion de l'eau potable » pour

l'année 2021.

**Le conseil prend acte.**

Rs.2022-09-375

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION-UNITÉ D'URGENCE NEUF, ANNÉE 2023 OU 2024 POUR LE SERVICE DES INCENDIES.**

Attendu que la Ville a procédé, le 8 septembre 2022 à 11h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture d'un camion-unité d'urgence neuf, année 2023 ou 2024;

Attendu que la Ville a reçu UNE (1) soumission;

Attendu la recommandation de monsieur Jean Fontaine, directeur par intérim du service des incendies;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisillon et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 592 060 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-200-10-000 pour la fourniture d'un camion-unité d'urgence neuf, année 2023 ou 2024 pour le service des incendies;

De financer cette dépense pour un montant de 432 915 \$ plus taxes à même les surplus libres et d'un montant de 159 145 \$ plus taxes à même la quote-part de la municipalité de St-Théodore d'Acton représentant une proportion de 26.88 % (RFU 2022), tel que prévu à l'entente;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit:

***Industries Lafleur Inc.*** au coût de 592 060 \$ plus taxes, pour la fourniture d'un camion-unité d'urgence neuf, année 2023 ou 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

....VARIA

Rs.2022-09-376

**VOTE DE FÉLICITATIONS.**

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

De féliciter le FM 103.7 qui soulignait l'ouverture de ses nouveaux locaux et le lancement de sa nouvelle programmation par une journée porte ouverte qui a eu lieu le 16 septembre dernier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h 12.

Mme Jessyca Lacasse	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande quelle est la suite des choses concernant Trackvale.</li></ul>
Mme France Rondeau	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande qui va vérifier si Trackvale respecte bien la décision, étant donné que le transbordement n'est pas permis.</li></ul>
M. Vincent Roy	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande si le système de transbordement de Trackvale va être démantelé.</li></ul>

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 20.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt minutes (20;20)

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date